

\*\*\*\*\*

**Cahier des charges valant CCTP et CCAP**

\*\*\*\*\*

**Objet du marché :**

**Fourniture de fruits et légumes frais**

## **ARTICLE 1 : Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la fourniture de fruits et légumes frais. L'exécution du marché est soumise aux conditions techniques et administratives décrites dans le présent Cahier des Charges définissant l'ensemble des prestations à fournir.

## **ARTICLE 2 : Modalités d'exécution**

### COMMANDE :

Toutes les commandes seront envoyées par mail par l'équipe de restauration.

En cas d'indisponibilité de produits, l'entreprise soumissionnaire s'engage informer par téléphone l'équipe de restauration **et** à adresser un mail à michel.mocochain@grandest.fr

Dans la mesure du possible, le fournisseur devra proposer un article de remplacement de qualité similaire ou supérieure dans un délai de 24 heures. Celui-ci sera facturé au prix prévu par la présente consultation pour l'article initialement commandé.

### LIVRAISON :

Le délai de livraison commence à courir à compter de la date de réception du bon de commande.

Les candidats devront s'engager à assurer au minimum deux jours de livraison par semaine.

Le fournisseur s'engage à établir un bon de livraison au moment de la livraison. A la réception, les marchandises feront l'objet d'un contrôle de la part de l'établissement. Les vérifications qualitatives portent sur les conditions de transport (salubrité, respect des températures, propreté), sur les produits (emballages en bon état, DLC, etc.). En cas d'insuffisance ou de doute sur la qualité, notamment sanitaire du produit, la livraison sera refusée.

Les livraisons doivent être effectuées du lundi au vendredi entre 6h et 11h00.

Tous les bons de livraison devront être valorisés.

### FACTURATION :

L'entreprise soumissionnaire déposera obligatoirement ses factures sur CHORUS PRO (<https://chorus-pro.gouv.fr>).

Les produits achetés dans le cadre du BPU et ceux hors BPU devront faire l'objet de deux facturations différentes.

### **ARTICLE 3 : Prix du marché**

S'agissant des produits de 4ème et 5ème gammes, les prix énoncés seront fermes. Pour les légumes et fruits frais, une mercuriale sera transmise de façon hebdomadaire, en semaine A pour une application en semaine B.

Pour les autres articles que ceux listés dans les bordereaux, le candidat pourra proposer un taux de remise applicable sur ses prix catalogues. Ce coefficient sera unique et fixe pour la durée du marché.

Si lors d'une promotion, le prix proposé est inférieur au prix déterminé par le marché, le prix promotionnel s'appliquera.

Le titulaire n'est pas autorisé à fixer un montant minimum de commandes pour assurer la livraison.

**Rappel** : aucune ligne du BPU ne devra être supprimée sous peine de nullité de l'offre.

### **ARTICLE 4 : Échantillonnage**

Les candidats devront être en mesure de fournir des échantillons des produits (surlignés en jaune dans le bordereau des prix unitaires), afin de les tester.

Les échantillons devront être livrés pour **le mercredi 10 janvier 2024**.